

Les **N**otes Bleues de Bercy



N° 278

DU 1^{ER} AU 15 OCTOBRE 2004

PRIX DE VENTE : 5,50 €

La mesure de l'investissement
international et de la présence étrangère

La contrefaçon

L'élargissement européen

Le coût de la main d'œuvre en France
et en Allemagne

Sommaire

▲ Économie

La mesure de l'investissement international et de la présence étrangère

Troisième volet d'un ensemble consacré aux investissements internationaux (cf. Notes Bleues de Bercy n° 267 et 273), cet article, après avoir décrit les modalités de développement à l'étranger, pose la question des limites des outils de mesure de l'investissement international et de la présence étrangère. La grande diversité des projets des entreprises ainsi que l'insuffisance des sources d'information et d'analyse dont disposent les agences de promotion des investissements rendent leur tâche difficile. Aussi, pour répondre à leurs besoins, de nouvelles méthodes de mesure sont-elles mises en œuvre notamment par l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII).

Article de Fabrice Hatem, de l'AFII

page 3

▲ Industrie

La contrefaçon

Face à la contrefaçon qui s'est industrialisée et qui touche tous les secteurs de l'économie, phénomène amplifié par la mondialisation, les pouvoirs publics et les entreprises ont renforcé leurs moyens de lutte contre ce fléau. De nouveaux outils juridiques ont été mis en place, tant au niveau national qu'europpéen. L'article reprend un entretien avec Rémy Oudart et François Parcy (DIGITIP), ainsi qu'un témoignage d'entreprise.

Article extrait de La lettre de la DIGITIP, n° 29 (septembre 2004)

page 17

▲ Économie

L'élargissement européen, moteur économique pour la France

Dans cet échange de questions-réponses à François Loos, ministre délégué au Commerce extérieur, l'élargissement européen est abordé comme moteur économique pour la France; dans l'article qui le complète il est vu en tant que nouveau marché à conquérir.

page 23

Le coût de la main-d'œuvre en France et en Allemagne

Le coût de la main-d'œuvre en France et en Allemagne accuse d'importants écarts selon les secteurs. Ces différences s'expliquent par la part respective des salaires et des charges patronales. Le coût annuel moyen d'un salarié français est inférieur de 20,4 % à celui d'un allemand dans l'industrie manufacturière, alors que ce rapport s'inverse dans l'hôtellerie-restauration.

page 59

Les Notes Bleues
de Bercy

Revue d'information
du ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie.
139, rue de Bercy, Télédéc 536
75572 Paris CEDEX 12
Rédaction: 01 53 18 72 86

Abonnements:

■ à la version numérique (gratuite):

http://www.minefi.gouv.fr/notes_bleues/portail/sabonner.htm

■ à la version papier:

Téléphone: 01 53 18 88 15

Télécopie: 01 53 18 36 41

Tarifs: France métropolitaine 95 €

Autres destinations 125 €

La reprise d'articles dans la presse
est libre de droits, sous réserve
de la mention de la source

Les Notes Bleues de Bercy, du numéro
de la revue et de sa date de parution.

Date du dépôt légal: à parution.

N° de commission paritaire: 1550 AD

ISSN 1168-9021.

N° 278

du 1^{er} au 15 octobre 2004

La mesure de l'investissement international et de la présence étrangère

La mesure de l'investissement international et de la présence étrangère État des lieux et nouveaux outils - Le point de vue des agences de promotion

Article pour les Notes Bleues de Fabrice Hatem de l'Agence française pour les investissements internationaux

Documents consultables sur Internet

www.minefi.gouv.fr/notes_bleues/recherche

Saisir le numéro de la revue ("278") et cliquer sur le titre du présent article

- ◆ AFII, *Investissements Directs Étrangers en 2003 : la France renoue avec la croissance en 2003* (enquête). (9 p)
- ◆ Banque de France, actes du colloque *Les investissements directs de la France dans la globalisation : mesure et enjeux*, 20 mars 2002, Paris. (224 p)
- ◆ CNIS, *Les investissements directs étrangers en France*, rapport mars 2001. (143 p)
- ◆ Les Notes Bleues de Bercy :
 - n° 267 (mars 2004), *Les dispositifs de promotion de l'investissement dans le monde*. (11 p)
 - n° 273 (juin 2004), *L'attractivité des pays pour l'investissement étranger : comparaisons et indicateurs*. (7 p)
 - n° 218 (mars 2001), *Les investisseurs internationaux en France*. (8 p)

Sites utiles

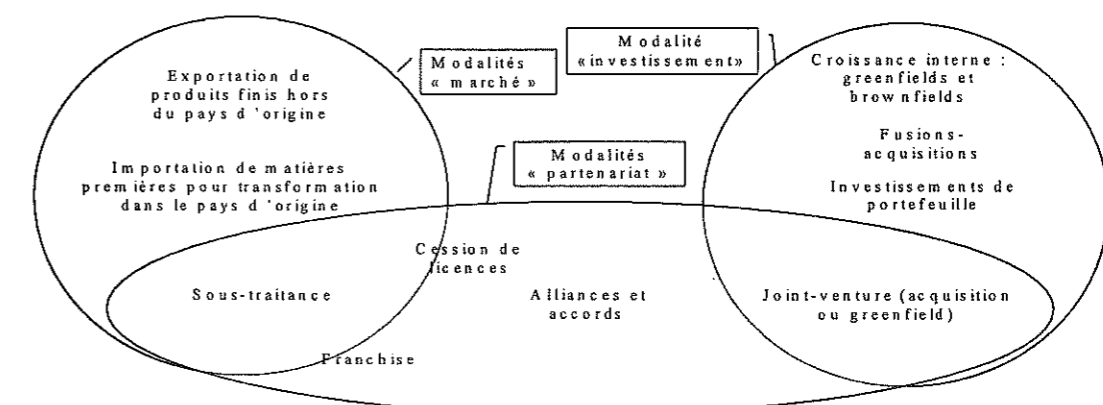
- ◆ AFII (Agence française pour les investissements internationaux)
<http://www.afii.fr>
- ◆ CNIS (Conseil national de l'information statistique)
<http://www.cnis.fr>

Les thèmes de la globalisation, des délocalisations ou encore de l'attractivité suscitent aujourd'hui un intérêt – et une inquiétude – croissante – dans l'opinion publique, qui se manifeste par la production d'une imposante littérature sur le sujet. Mais l'intensité des débats et le caractère souvent tranché de beaucoup d'analyses contraste avec le manque des données de base disponibles pour mesurer le phénomène. Cette situation paradoxale est particulièrement gênante pour les agences de promotion chargées d'attirer l'investissement dans le territoire dont elles ont la charge.

Pour mettre en œuvre leur action, celles-ci doivent en effet bien connaître leur « marché », en l'occurrence les projets de développement international envisagés ou mis en œuvre par les firmes multinationales. Mais le monde des « projets » est extrêmement hétérogène. Il faut donc tout d'abord en élaborer une typologie d'ensemble, en fonction de différents critères : croissance interne ou externe, avec ou sans investissement en capital, projets isolés ou ensemble complexe de projets, projets géographiquement mobiles ou non.

Quel que soit le « segment de marché », il apparaît que les sources d'information et d'analyse dont disposent les agences restent insuffisantes en quantité et en qualité. C'est vrai aussi bien en ce qui concerne la mesure des volumes globaux d'opération, que du repérage des projets individuels et de l'analyse de leurs impacts directs et indirects sur les territoires d'accueil. Pour remédier à cette situation, de nouveaux outils de mesure sont en cours de développement, notamment à l'AFII.

Schéma 1
L'univers des modalités de développement international



I. Une typologie des modalités de développement

Pour se développer à l'international, les entreprises ont le choix entre un certain nombre de « projets », définis comme « un ensemble coordonné d'actions visant à modifier l'état des ressources dont dispose l'entreprise pour mener à bien son activité ». Cette définition recouvre une très large gamme de modalités pratiques, que l'on regroupera, dans un premier temps, en trois catégories, selon qu'elles concernent des relations de « marché », de « partenariat » ou d'investissement (schéma 1).

11. Modalités impliquant des relations de marché

Parmi celles-ci, on peut mentionner : les exportations de produits finis à partir du pays d'origine¹; le recours à la sous-traitance internationale ; la cession de licences.

- **Les exportations de produits finis à partir du pays d'origine**, dont le rôle a été moteur dans les premières étapes de la globalisation, voit son importance remise en cause par la part croissante de la production des firmes effectuée à l'étranger. Une partie de cette production à l'étranger sert à alimenter le marché local et ne donne donc pas lieu à commerce international. Mais une autre partie est liée au développement des réseaux de production transnationaux.

Ce phénomène s'est traduit par un développement rapide des échanges internationaux (matières premières, composants, semi-produits et produits finis) à l'intérieur de ces réseaux intra-firme. Une usine située dans le pays B fabriquera ainsi des composants à partir de produits intermédiaires importés du pays A, et les réexportera vers le pays C, où se situe l'usine d'assemblage. Les produits finis seront ensuite exportés vers la filiale commerciale du pays E pour y être vendus.

Ces flux peuvent prendre la forme d'échange intra-firme si les différents sites concernés appartiennent au même groupe. Il peut également s'agir d'**opérations de sous-traitance**, y compris désormais pour des activités autrefois considérées comme non délocalisables, comme certains services. Dans le premier cas, le commerce international est fortement complémentaire de l'investissement à l'étranger. Dans le second, au contraire, ces deux modalités apparaissent comme en partie substituables.

- **Enfin, les cessions de licences** ont été largement utilisées dans le passé pour obtenir un accès aux marchés nationaux qui présentaient des barrières à l'entrée, rendant nécessaire le recours à un partenaire local. Un bon exemple est donné par l'industrie nucléaire américaine, qui ne pouvait vendre directement ses centrales sur les marchés étrangers et a donc recouru à des cessions de licences : Westinghouse avec Mitsubishi au Japon et avec Framatome en France pour la technologie PWR, General Electric avec Toshiba au Japon pour la technologie BWR. Initialement cantonnée à quelques industries manufacturières (chimie, biens d'équipement, automobile...), cette pratique s'est progressivement étendue à d'autres activités nouvelles : biens de consommation courante et produits alimentaires, services aux entreprises et aux particuliers. Beaucoup de fabricants européens de confection de luxe ont par exemple choisi cette voie pour s'implanter sur les marchés asiatiques.

12. Modalités « partenariales »

On peut citer dans cette catégorie les joint-ventures, accords et alliances internationales. Les deux premières impliquent la mise en commun d'une quantité limitée de ressources pour un objectif particulier, tandis que les alliances ont un caractère beaucoup plus large, avec un impact sur les choix stratégiques fondamentaux des entreprises partenaires. Elles peuvent parfois apparaître comme une

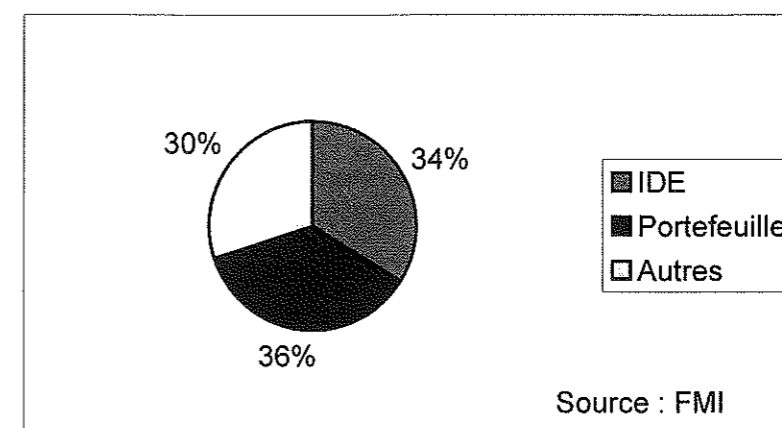
¹ Bien qu'il ne s'agisse pas d'un « projet » au sens où nous l'avons précédemment défini, cette modalité de développement peut entrer dans des relations de complémentarité (ou de substitution) avec des « projets » au sens strict du terme. Nous l'intégrons donc, de manière un peu forcée, dans notre schéma d'analyse.

alternative à une fusion, offrant les mêmes avantages en termes de mise en commun des ressources tout en évitant certains inconvénients : perte d'indépendance de l'une des parties...

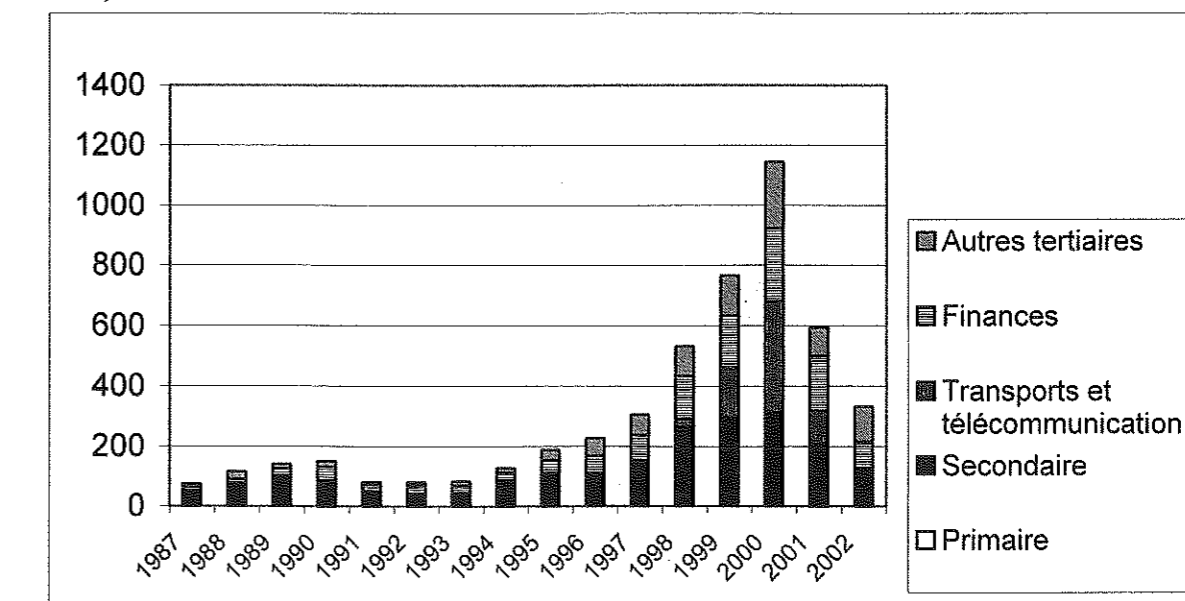
13. Modalités impliquant un investissement en capital

Celles-ci peuvent se répartir en trois catégories : 1) les investissements de portefeuille et autres placements financiers et immobiliers, n'impliquant pas de prise de contrôle d'une firme à l'étranger, qui représentent en fait la plus grande part des flux d'investissements privés internationaux (graphique 1) ; 2) les fusions-acquisitions, dont la forte progression au cours des années 1990 a constitué l'un des principaux moteurs de l'expansion des firmes multinationales, notamment, fait nouveau, dans les activités de services (graphique 2) ; 3) les investissements « greenfields » (création ou extension physique de capacité), qui touchent désormais à la fois tous les secteurs (avec un développement récent très marqué dans les services non financiers) et toutes les fonctions de l'entreprise (production et distribution, logistique, fonctions administratives, centres de recherche...).

Graphique 1
Répartition des flux privés d'investissements mondiaux par catégorie
(flux entrants, 2000)



Graphique 2
Les fusions acquisitions internationales depuis 1987 (milliards de dollars)



Dans la réalité, les frontières entre ces différentes catégories ne sont pas aussi marquées que le suggère la présentation précédente. Par exemple, certaines opérations dites « de marché » ont aussi un aspect partenarial, comme des cessions de licence ou des opérations de sous-traitance impliquant des relations à long terme entre partenaires. Des opérations « en capital » peuvent s'effectuer en partenariat (acquisition en commun d'une firme, construction en commun d'une usine), donnant lieu notamment à la formation de joint-ventures.

On n'oubliera pas, enfin, que les projets peuvent se traduire non seulement par une extension du périmètre de la firme, mais aussi éventuellement par une contraction de celui-ci s'ils impliquent, d'une manière ou d'une autre, le désengagement d'une activité (ex. : revente d'actifs, externalisation, fermeture de sites, etc.). Ils peuvent aussi se traduire, à périmètre inchangé, par une évolution de la répartition des plans de charge entre les sites.

On peut tenter, à partir des définitions précédentes, de regrouper ces différents types de projets en sous-catégories en fonction de deux critères principaux : l'existence d'un investissement en capital et le caractère externe, partenarial ou interne du projet (voir tableau 1).

Tableau 1
Répartition des projets par nature

	Investissement en capital		Pas d'investissement en capital
	Développement	Désengagement	
Interne	Greenfield, extension à 100 %.	Fermeture.	Exportations, réorganisation interne à moyens constants.
Partenariat	Greenfield en joint-venture.	Fin d'une joint-venture.	Alliances, accords, franchising, opérations commerciale impliquant une collaboration à long terme (ex. : sous-traitance partenariale, cession de licence avec coopération industrielle).
Externe	Fusion-acquisition.	Ventes d'actifs.	Opérations commerciales de marché classiques (ex. : exportations de produits finis, cession de licence sans coopération industrielle).

14. Développement et désinvestissement

Très centrées au départ sur la seule captation des projets nouveaux d'origine étrangère, les agences de promotion territoriales ont été de plus en plus confrontées au problème du maintien ou de l'extension des sites existants à mesure que le nombre de ces derniers augmentait du fait même de l'accumulation des projets nouveaux réalisés. Les études quantitatives disponibles montrent en effet que la seule extension des sites existants constitue une source de création d'emplois au moins aussi importante que les créations d'emploi brutes liées à des projets nouveaux.

Si l'on ajoute à cela l'enjeu représenté par les investissements d'origine nationale, on voit que le marché des projets d'investissements internationalement mobiles se divise en fait en quatre segments : les projets nouveaux, d'origine nationale ou étrangère ; et le marché des renouvellements/restructurations, d'origine nationale ou étrangère². Bien qu'une estimation précise de l'importance de chacun de quatre segments soit difficile à réaliser, il est très probable que l'enjeu sur l'existant est au moins équivalent à l'enjeu sur les projets nouveaux, et que l'enjeu sur les projets d'origine nationale reste encore aujourd'hui supérieur à celui lié aux projets d'origine étrangère. Une focalisation exclusive sur les projets nouveaux d'origine étrangère conduit donc à ne traiter qu'une part très minoritaire du marché réel des projets mobiles. C'est sans doute pourquoi les agences tendent

² Ce sont les projets perdus sur ces marchés qu'on appelle souvent "délocalisations".

aujourd'hui à s'orienter de plus en plus vers les activités « d'après-vente » et de renforcement des liens entre entreprises étrangères et territoires d'accueil, de manière notamment à accroître la pérennité des implantations et diminuer le risque de fermeture ultérieure.

II. Les outils de mesure existants et leurs limites

De quels outils dispose-t-on aujourd'hui pour mesurer l'internationalisation des firmes et des territoires ? On distinguera dans ce paragraphe deux problèmes principaux : 1) la mesure globale du « marché » de l'investissement international, ou, a minima, le repérage et la comptabilisation des projets selon leur nature ; 2) la mesure et l'analyse des flux d'investissements internationaux et de la présence étrangère dans un pays donné. D'une manière générale, les besoins des agences ne sont pas très bien satisfaits par les outils existants.

21. La mesure du marché de l'investissement international

Reprenant la typologie proposée au premier paragraphe, on distinguera les modalités dites « capitalistiques » (celles qui nous intéressent le plus ici), les différentes formes de partenariat et les relations de type commercial. Sur le premier point, les données concernant les projets d'investissement internationaux font cruellement défaut aux agences, du fait notamment de l'inadaptation des statistiques traditionnelles d'IDE³ à leurs besoins. Concernant les partenariats entre firmes (accords, alliances...), les données sont extrêmement parcellaires et hétérogènes. Enfin, les statistiques de commerce international ne permettent pas de mesurer et d'analyser convenablement les opérations de sous-traitance, même si des progrès importants ont été récemment réalisés sur un autre sujet : le commerce intra-firme.

211. Flux et stocks d'IDE : utilité et limites

Les balances des paiements nationales distinguent en matière de flux de capitaux à long terme les investissements de portefeuille – portant sur des titres autres que des actions ou sur des prises de participation pour un pourcentage très faible d'une entreprise étrangère – et les investissements directs, définis comme des transferts de capitaux propres permettant la prise de contrôle d'une part supérieure à 10 % dans le capital d'une entreprise étrangère. Ces statistiques de « flux », calculées dans le cadre de la balance des paiements, sont complétées par des statistiques de « stocks d'IDE » également calculées par les banques centrales, mais selon des méthodologies non nécessairement aussi harmonisées que pour les flux.

Ces statistiques, qui pendant longtemps ont été les seules sources disponibles en matière d'investissements internationaux, sont encore aujourd'hui utilisées comme l'une des principales références dans toutes les analyses sur le sujet. Elle présentent cependant certaines limites qui les rendent peu utilisables, en flux comme en stocks, pour répondre aux besoins des agences. Les principales difficultés sont les suivantes (voir également CNIS, 2001 ; OCDE, 2002a)⁴ :

- Les statistiques de flux d'IDE ne mesurent pas un investissement au sens économique, mais seulement les flux de capitaux propres à long terme entre une société mère et ses filiales à l'étranger. Dans ces flux figurent par exemple des opérations de trésorerie, qui n'ont rien à voir avec un investissement. Par contre, les investissements à l'étranger financés par emprunts sur place ou sur le marché international ne seront pas pris en compte.

³ Investissement direct étranger.

⁴ Les éléments évoqués dans les alinéas suivants ne constituent évidemment en aucune façon une critique, ni du travail des banques centrales, avec les lesquelles les agences de promotion entretiennent des contacts réguliers et fructueux, ni de la qualité intrinsèque des statistiques produites par ces institutions. Il s'agit plutôt d'une réflexion sur l'adaptation de l'offre statistique existante aux besoins nouveaux nés du développement des activités de promotion territoriale.

- Les données sont fournies de manière très agrégée. Les banques centrales détiennent bien des informations sur chacune des opérations individuelles ayant donné lieu à des flux d'IDE. Cependant, pour des raisons de secret statistique, ces données individuelles ne sont pas mises à la disposition du public et ne peuvent donc être utilisées pour des analyses de type microéconomique.

- Les classifications par pays d'origine et par secteurs d'investissement sont, pour des raisons diverses, sujettes à caution. En particulier, les banques centrales ne parviennent pas toujours à identifier le pays « destinataire ultime » de l'investissement sortant et, symétriquement, celui « originaire ultime » de l'investissement entrant.

- Malgré les efforts d'harmonisation réalisés dans les groupes internationaux de statisticiens, les données nationales restent marquées par de nombreux facteurs d'hétérogénéité. On peut en particulier mentionner la qualité très inégale des processus de recueil et de traitement des statistiques d'un pays à l'autre.

- Les problèmes de fluctuation des taux de change faussent les comparaisons internationales aussi bien en termes de flux que de stocks.

- Les calculs concernant les stocks sont complètement dépendants de la méthode de valorisation utilisée (valeur comptable, de remplacement, historique). Certains travaux montrent que l'utilisation de méthodes différentes conduit à des diagnostics complètement opposés sur l'évolution comparée des stocks dans différents pays.

- Et surtout, les statistiques d'IDE ne distinguent pas selon la modalité d'investissement. Certes, elles fournissent des informations précieuses sur les désinvestissements qui sont déduits des flux d'investissements bruts pour donner les investissements nets. Par contre, elles ne distinguent pas selon qu'il s'agit d'un investissement physique⁵ ou d'une acquisition, ni selon qu'il s'agit d'une opération menée par une seule entreprise ou en joint-venture avec d'autres firmes. Cette limite rend à elle seule les données d'IDE peu utilisables pour les agences de promotion, qui ont cruciallement besoin d'isoler les données concernant les investissements et désinvestissements physiques pour orienter leur stratégie de promotion.

- De plus, la notion d'IDE « étranger », qui possède sa cohérence dans une approche de type « balance des paiements » destinée à évaluer les équilibres financiers extérieurs du pays, la perd quand il s'agit de mesurer l'impact des stratégies des firmes multinationales sur un pays donné. En effet, on a vu que la notion la plus pertinente pour les agences de promotion – celle d'investissement internationalement mobile – ne se confondait pas avec la notion d'investissement « de l'étranger » : certains investissements des firmes nationales, qu'ils soient réalisés ou non dans leur pays d'origine, sont bien « internationalement mobiles » dans le sens où ils peuvent tout aussi bien être réalisés dans le pays d'origine de la firme qu'ailleurs. Par contre, beaucoup d'investissements « de l'étranger » ne sont pas « internationalement mobiles » dans la mesure où leur réalisation n'implique pas de concurrence directe entre plusieurs territoires d'accueil possibles (ex. : renforcement d'un réseau de distribution commercial).

- Ajoutons enfin qu'il n'existe pas de découpage sub-national fiable des statistiques d'IDE, et que celles-ci ne présentent donc qu'une utilité limitée pour éclairer l'action des agences régionales.

Les données d'IDE ne sont donc aujourd'hui que d'une utilité limitée pour éclairer la politique d'attraction des investissements internationaux. On ne sait en effet, en l'état actuel des choses, ni mesurer la part réellement « physique » de cet investissement, ni, a fortiori, reconstituer la partie véritablement « mobile » de cet investissement. De faible conséquence tant que les flux de fusions-acquisitions internationaux restaient limités et les stratégies de développement internationales relativement peu complexes, cette lacune devient aujourd'hui très gênante.

⁵ Ces projets sont appelés, dans le jargon des agences « greenfields » s'il concernent des sites entièrement nouveaux ou « brownfields » s'il s'agit d'extension.

212. Limites des sources sur les autres modalités de développement internationales

Concernant les autres modalités de développement, quelles sont les données disponibles ?

- **Sur les fusions-acquisitions**, on est relativement bien outillé avec les grandes bases de données internationales, notamment Thomson Financial qui dispose d'informations individuelles sur chaque fusion-acquisition réalisée dans le monde et met cette base de donnée, sous une forme assez conviviale, à la disposition de l'utilisateur. Celui-ci peut ainsi réaliser lui-même les requêtes désirées en fonction de ses besoins. On notera que Thomson Financial offre également d'autres produits, et tout particulièrement des instruments de mesure de la présence étrangère sur les principales places boursières mondiales. Le problème de la remontée vers les groupes d'origine « ultime » de l'opération n'est cependant pas entièrement résolu par cette source.

- **Les bases de données concernant les accords et alliances** sont parcellaires, hétérogènes et de qualité inégale. Citons par exemple la base de données Meritt de l'université Erasmus sur les alliances et accords stratégiques dans les industries de haute technologie, les travaux de la communauté européenne sur les alliances entre entreprises européennes, ou encore certains travaux réalisés par l'OCDE ainsi que les sources sectorielles. La collecte et le traitement de l'information en la matière sont accrues par la difficulté à définir et surtout à « saisir » l'objet d'étude : à partir de quel moment passe-t-on d'un simple accord à une véritable « alliance stratégique ». Quand une alliance évolue, faut-il considérer qu'il s'agit d'une nouvelle alliance ou simplement de la transformation d'une alliance existante ? En l'absence de « budget » précis, comment mesurer exactement la « taille » d'une alliance qui peut d'ailleurs porter sur des éléments très hétérogènes (recherche, réseaux commerciaux, partage de plans de charge de sites de production, etc..).

- **Les activités de sous-traitance** sont difficiles à repérer et à mesurer. Comment distinguer, dans les achats internationaux de produits et de services d'une entreprise, ce qui est un simple recours classique à un fournisseur extérieur et ce qui est lié à une volonté d'externalisation d'activités autrefois réalisées par la firme elle-même ? Il est donc à craindre que nous ne disposions pas avant longtemps de statistiques fiables sur des notions aussi floues que celle de « sous-traitance internationale » ou de « délocalisation »⁶.

- **Les cessions de licences** peuvent être globalement mesurées, quoique de manière biaisée et indirecte, à travers les flux internationaux de royalties (qui concernent également il est vrai les brevets) figurant dans les balances de paiement. Cependant, ces données très globales intègrent également des flux de royalties internes aux multinationales.

- Enfin, il n'existe pas à notre connaissance de base de données aisément accessibles sur les opérations internationales de franchise.

Certaines des lacunes précédentes peuvent être comblées par l'utilisation des informations de base disponibles sur le web (dépêches d'agences, sites d'entreprises ou d'agences concurrentes). Celles-ci sont très abondantes mais nécessitent de très gros moyens de collecte et d'analyse pour pouvoir être utilisées de manière efficace (voir infra).

Au total, on ne peut que constater les lacunes des sources d'information statistiques concernant les questions intéressant les agences de promotion. C'est tout particulièrement vrai dans le domaine des investissements greenfields, brownfields, ainsi que des opérations de fermetures de sites et de restructurations.

⁶ Le commerce intra-groupe et l'activité des filiales étrangères sont par contre de mieux en mieux mesurés grâce, d'une part d'une part grâce aux enquêtes réalisées par différents instituts statistiques auprès des groupes d'origine nationale, d'autre part grâce aux nouvelles statistiques dites « Fats » sur les activités des filiales étrangères (Banque de France, 2003).

22. Mesure des flux d'investissement et de la présence étrangère dans un pays donné

221. Quels sont les besoins ?

On peut distinguer deux types de besoins :

- D'une part, mesurer les flux d'investissements internationaux entrants, dans le but notamment d'évaluer la « part de marché » ou « performance » du pays concerné pour l'attraction de ces investissements. Les critères de mesure peuvent être, selon des cas, les emplois créés, les montants investis, la capacité de production installée (pour des activités très précises où des critères de mesure homogènes peuvent être proposés), ou encore le volume de production réalisé⁷ (cf. encadré).

Bien entendu, le choix de ces critères de mesure n'est pas neutre, puisqu'il révèle en fait les objectifs, explicites ou non, des agences. Le problème est loin d'être théorique : les agences britanniques, plus orientées sur des formes de business « anglo-saxons », sont beaucoup plus sensibles à l'aspect financier de l'investissement, assimilé en quelque sorte à une vente ou un chiffre d'affaires. Elles privilégient donc davantage l'indicateur « montant investi ». Par contre les agences françaises sont davantage orientées vers des objectifs de développement local et de création d'emplois. Elles privilégient donc naturellement l'indicateur « emplois créés ».

- D'autre part, mesurer l'état de la présence étrangère dans l'économie d'accueil, afin d'évaluer son degré d'ouverture et/ou de dépendance, et de servir de base à des analyses concernant l'impact des investissements internationaux sur le territoire.

222. Les instruments de mesure disponibles

Il existe plusieurs types de sources concernant la présence étrangère dans un pays d'accueil donné. Nous les décrirons selon l'ampleur du champ géographique des sources disponibles, à partir de l'exemple français :

- *Au niveau international*, des bases de données du type Dun and Bradstreet (Who owns Whom ?) ou Kompass fournissent des informations au niveau « entreprise » ou, éventuellement « établissement » sur la présence des filiales de firmes multinationales dans un pays donné. Certains pays (exemple : Japon) fournissent également des informations sur la répartition des établissements des firmes japonaises à l'étranger.

- *Au niveau national*, il existe, comme on l'a vu, de nombreuses sources concernant tant les flux d'investissements (statistiques d'IDE et bilan des emplois créés notamment) que la présence des entreprises étrangères dans le pays et leur contribution à l'économie nationale (enquête Sessi sur la présence étrangère dans l'industrie, nouvelles publications de l'Insee sur la présence étrangère en France en préparation, à partir notamment des statistiques FATS (voir Banque de France, 2003). Ces sources sont en voie d'harmonisation internationale, au niveau d'EUROSTAT ou de l'OCDE.

Beaucoup de ces enquêtes nationales font l'objet d'exploitations régionalisées, mais avec un degré de détail plus limité (bilan des investissements étrangers en France de l'AFII, présence étrangère dans l'industrie du Sessi)⁸. Ces calculs nationaux peuvent être complétés par l'exploitation de sources régionales (par exemple le recensement des entreprises et des établissements présents dans la région) pour approfondir l'information. La Banque de France a réalisé un travail de ce type pour la région Alsace (Banque de France, 2003) et l'Insee pour la Lorraine (Insee, 2002). Mais cela nécessite un investissement spécifique. Aussi ce type d'analyse complémentaire n'est-il pas systématiquement réalisé au niveau régional.

⁷ Disons immédiatement que, parmi ces critères, seuls deux sont réellement utilisables pour une agence généraliste : l'emploi créé et le montant investi (voir encadré).

⁸ Pour les sources disponibles concernant d'autres pays que la France, on pourra se reporter au World Investment Report 2001, chapitre 2.

- Enfin, aux niveaux territoriaux inférieurs, les sources d'information statistique spontanément disponibles sont faibles et surtout nécessitent des travaux d'exploitation complémentaires coûteux en temps (registres des tribunaux de commerce, adhérents aux chambres de commerce, exploitations des enquêtes d'établissement ou d'entreprise...). Certains consultants privés s'intéressent à ce domaine. Par exemple, Ph Group a mis au point une base de données intégrant notamment les fichiers EAE et Kompass, à partir de laquelle il est possible de réaliser des études et des cartographies concernant les entreprises et les établissements, selon des découpages sectoriels et géographiques très fins. Par ailleurs, plusieurs travaux universitaires récents s'appuient sur l'exploitation croisée, à un niveau géographique fin, de sources concernant les entreprises (ex. : enquête annuelle d'entreprise, base de données sur les projets d'investissements étrangers en France..) et les territoires (données sur les bassins d'emplois, données de niveau NUS 3) pour analyser les effets d'agglomération (Crozet et alii, 2003) ou les spécificités des tissus industriels locaux (Houdebine, Hecquet et Lainé, in *Economie et Statistique*, 1999).

223. Des progrès récents mais encore insuffisants par rapport aux besoins des agences

Les années récentes ont été marquées par des progrès très importants concernant la mesure de la présence étrangère dans les pays d'accueil. On peut citer à titre d'exemple la publication prévue par l'Insee de données sur la présence étrangère dans l'ensemble des secteurs de l'économie française, alors que celles-ci n'étaient jusqu'à présent disponibles que pour le secteur manufacturier. Enfin, grâce tout particulièrement aux travaux de l'OCDE, un important effort de présentation harmonisée de ces données a été réalisé (OCDE, 2002b).

Cependant, même sous cette forme progressivement améliorée, les données nationales concernant les grandeurs « réelles » (emploi, production, exportations) restent, pour de multiples raisons, d'une utilité très limitée pour éclairer les études de marché des agences. Les raisons principales en sont : l'hétérogénéité et le caractère toujours incomplet des sources nationales rendant difficile un véritable travail de comparaison ; les délais affectant la publication des données (souvent 3, voire 4 ans de décalage avec l'actualité, ceci rendant l'information largement obsolète) ; enfin le caractère un peu figé des nomenclatures sectorielles, rendant difficile leur utilisation pour des travaux de segmentation stratégique adaptés à la réalité concrète des projets (pas de distinction des investissements par fonction).

Au total, les agences de promotion ne peuvent pas entièrement compter sur les statistiques traditionnelles pour leur fournir une partie importante des données - même à caractère général - dont elles ont besoin. Elles doivent donc se tourner vers d'autres sources : marché de l'information privée ou développement de moyens propres d'intelligence économique. Des approches novatrices ont été réalisées dans ces domaines au cours des dernières années, comme nous allons le voir maintenant.

III. Approches complémentaires pour l'information sur les marchés de l'investissement

On peut distinguer deux grands types de besoins pour les agences : d'une part, l'obtention d'informations sur les projets individuels, destinées à alimenter l'action commerciale ; d'autre part, confection de données globales, visant à éclairer le processus d'élaboration de la stratégie. Les réponses à chacun de ces deux types de besoins font appel à des méthodes spécifiques et complémentaires :

- La première, inspirée des méthodes de l'intelligence économique, est davantage orientée vers la satisfaction des besoins à caractère « commercial ». Elle consiste à collecter sur le web à l'aide de moteurs de recherche spécialisés, l'ensemble des informations pertinentes sur le sujet étudié, puis à les restituer sur un site web dédié, organisé par rubriques mises à jour de manière automatique, semi-automatique ou « manuelle », et dotées de liens avec des sites spécialisés, permettant ainsi à

l'utilisateur intéressé d'approfondir sa connaissance d'un sujet donné⁹. Des « fiches d'alerte » peuvent également être produites et diffusées à l'ensemble des correspondants lorsqu'une information particulièrement importante est détectée (nouveau projet...).

- L'autre, plus proche de la statistique traditionnelle, est surtout destinée à satisfaire les besoins à caractère « stratégique ». Elle consiste à recenser tous les projets d'investissement internationaux appartenant au domaine étudié, à les stocker dans une base de données, puis à restituer ces données sous des formes diverses (statistiques agrégées par entreprise investisseuse, pays de départ et d'accueil, secteurs, ou encore fiche descriptive restituant les informations disponibles sur un projet ou un ensemble de projets particulier). Nous fournirons plusieurs exemples de ce type d'approche.

31. Bases de données « projets » : principes généraux et exemples de réalisation

Il s'agit d'une méthode reposant sur le recensement exhaustif et la comptabilisation de l'ensemble des projets d'investissements internationaux réalisés (ou en cours de développement) sur une zone géographique donnée pour un ensemble d'activités donné. Chacun des projets fait l'objet d'une description individuelle qui peut prendre une double forme : d'une part, un ensemble de données standardisées, quantitatives ou non, susceptibles de servir de base à des traitements statistiques (taille, investisseur, montant investi, lieu et pays d'implantation...); d'autre part, une description littéraire plus « libre » des caractéristiques du projet (spécificités, historique, rôle dans la stratégie d'ensemble de l'entreprise investisseuse...).

L'ensemble de ces éléments est stocké dans une base de données susceptible de faire l'objet de plusieurs types de requêtes par les utilisateurs : 1) édition d'informations relatives à un investisseur ou à un projet particulier ; 2) édition d'informations relatives à un groupe de projets ou d'investisseurs sélectionnés selon différents paramètres (ex : nature du projet, mode de réalisation, pays d'implantation ou d'origine, date de réalisation, taille ou combinaison de plusieurs de ces critères) ; 3) réalisation de statistiques agrégeant les données relatives à un ensemble de projets donné.

L'atout essentiel de ce type d'outil est lié à sa souplesse d'utilisation et à sa bonne adaptation (par construction) aux besoins de l'organisme pour lequel il a été créé et qui l'utilise. En effet, la définition de la notion de projets, les champs géographiques et sectoriels pris en compte, la nature des informations recueillies pour chaque projet individuel, sont élaborés par l'organisme lui-même en fonction du type d'enjeux et de concurrence auxquels il fait face. Les données sont en principe collectées et stockées « en temps réel » ou du moins à intervalles réguliers, ce qui permet, si tout se passe bien, une mise à jour permanente de la base en fonction de l'actualité. Et surtout, l'exploitation de la base prend la forme de « requêtes » modulables qui peuvent être dans chaque cas spécifiées en fonction des besoins, conduisant à un mode de production particulièrement souple de l'information.

A l'inverse, ces démarches souffrent de certaines faiblesses : opacité de la gestion de ce type de base, sous-dimensionnement des équipes chargées de leur maintenance, faiblesse des collaborations nouées avec les statisticiens publics du fait du caractère privé, confidentiel et/ou commercial de ce type d'outils. Ces limites peuvent nuire à la qualité de ceux-ci : problèmes pratiques de mise à jour, manque de continuité dans la gestion des bases, absence d'une dynamique d'émulation scientifique...

On peut fournir quatre exemples intéressants de ce type d'approche :

- **La base de données "Thomson Financial"** recense l'ensemble des fusions-acquisitions (internationales ou non) réalisées dans le monde. Elle s'est aujourd'hui imposée comme le « standard » mondial en la matière. Une fiche très complète concernant chaque opération est réalisée et stockée. Les données individuelles peuvent être agrégées pour la constitution de

statistiques globales. La base est accessible en ligne sur abonnement. Sa mise à jour est en principe permanente en fonction des informations financières du jour. Elle fait partie d'une gamme beaucoup plus large d'informations boursières, financières et sur les entreprises proposées par Thomson Financial (voir www.thomsonfinancial.com).

- **La base de données « GILD » d'IBM/PLI** recense les principaux projets greenfields et d'extensions de sites annoncés dans le monde. Elle fait l'objet de mises à jour mensuelles permettant de suivre en permanence la conjoncture de l'investissement international dans les domaines concernés. Elle a succédé à un projet d'ampleur plus modeste, mis en œuvre par PLI avant son rachat par IBM. Cette base recensait les projets « internationalement mobiles », dans 6 pays européens : RU, Irlande, Allemagne, Belgique, Luxembourg, et France (Nord-pas de Calais seulement), avec une mise à jour annuelle, à partir des informations fournies par les agences adhérentes, dûment homogénéisées et validées par l'équipe centrale PLI, basée à Bruxelles. La base « GILD » (www.researchtriangle.org/data/ibmgloba1.ppt) a élargi cette approche au niveau mondial, tout en rénovant le dispositif de recueil des données, désormais basé sur les méthodes de l'intelligence économique.

- **La base de données *European Investment Monitor*** de Ernst and Young ([www.ey.com/global/content.nsf/International/REHC - European Investment Monitor](http://www.ey.com/global/content.nsf/International/REHC-European%20Investment%20Monitor)) a été mise en place à partir de 1997 pour répondre aux besoins d'agences de promotion européennes. Elle recense les projets d'investissement greenfields et d'extensions annoncés dans tous les pays d'Europe de l'Ouest et dans la plupart des pays de l'Est. La base de données est mise à jour semestriellement. La source d'information est essentiellement constituée par les dépêches d'agences et articles de presse, complétées par certains bilans d'agences nationales et ensuite validées par l'équipe de E&Y, basée à Londres. Chaque projet recensé fait l'objet d'une très brève description littéraire. Il est également décrit par 18 champs alphanumériques susceptibles de servir de base à des traitements statistiques. Initialement vendue aux adhérents sous forme de CD-Rom, la base a ensuite été retirée du commerce et n'a plus été utilisée qu'en interne pour servir de support à la réalisation d'études sur commande par E&Y. Depuis 2001, elle est de nouveau commercialisée, sous forme notamment d'un abonnement donnant accès en ligne à la base elle-même ainsi qu'à un logiciel de requêtes simplifié. La base peut également être téléchargée par les utilisateurs qui peuvent alors réaliser eux-mêmes les requêtes désirées (à partir par exemple d'un logiciel Excel ou Access) (www.eim.com).

- **Le dispositif d'intelligence économique de l'AFII** est actuellement axé autour de deux « observatoires » des projets d'investissements, dont l'un concerne l'Europe et l'autre la France. La méthode de collecte des informations consiste en l'interrogation quotidienne par un opérateur d'un certain nombre de sites (agences, fil Reuters, etc.). Cette interrogation est réalisée en grande partie par une lecture humaine directe permettant la sélection des documents pertinents. Mais elle peut également être effectuée de manière semi-automatisée grâce à des moteurs de recherche de type Arisem et surtout Temis. Les documents jugés pertinents (c'est-à-dire relatifs à des annonces de projets en Europe ou en France) sont ensuite stockés dans deux bases de données, accessibles sur le site intranet de l'Agence à tous les membres du réseau, après avoir été indicés manuellement à travers une grille de saisie précisant l'entreprise investisseuse, le pays d'implantation, la date du document référencé, etc. Les plus significatifs servent de base à la rédaction de « fiches d'alerte » qui sont immédiatement envoyés dans l'ensemble du réseau AFII. Les bases de données, comme tous les outils de ce genre, peuvent faire l'objet de consultation à l'aide de mots-clés prédéfinis et correspondant aux options proposées dans les champs d'enregistrement. La réponse à chacune des requêtes comporte d'une part, le nombre de documents identifiés, d'autre part la liste exhaustive de ces documents, avec possibilité d'avoir accès in extenso à chacun d'entre eux.¹⁰

¹⁰ Dans le cadre du projet Anima de coopération avec les agences de promotion de l'investissement des pays du sud de la Méditerranée, financée par l'Union européenne et piloté par l'AFII, une base de données « projets » concernant les 12 pays membres (Malte, Chypre, Turquie, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Israël, Territoires palestiniens, Syrie, Jordanie, Liban) a été mise en place. Sa méthodologie est exactement calquée sur celle de l'observatoire Europe de l'AFII (www.animaweb.org).

⁹ Le consultant Coelis, basé à Strasbourg, propose par exemple des services de ce type aux grandes entreprises désireuses de disposer d'un « tableau de bord » de marchés, des technologies et de la concurrence dans leur activité. Des applications ont notamment été réalisées pour France Telecom et Aérospatiale (voir www.coelis.com).

Ces outils ont permis de renforcer le dispositif de veille sur les investisseurs et les projets, d'accroître les possibilités de capitalisation et de partage de l'information au sein de l'ensemble du réseau, et de suivre en temps réel l'avancement des projets - y compris ceux concernant les fermetures de sites et les délocalisations d'activités, jusqu'à maintenant quelque peu négligés.

32. Les bilans des investissements étrangers

Cette approche repose sur la constitution, à intervalles réguliers (en général chaque année), d'une liste exhaustive des projets d'investissements réalisés au cours d'une période donnée sur le territoire concerné, obtenue à travers un processus de validation et de comparaison des sources assez fouillé. L'accent est donc mis sur la qualité de la statistique obtenue a posteriori plutôt que sur le repérage en temps réel d'informations relatives à l'actualité immédiate, mais non harmonisées.

321. Présentation générale

La plupart des agences nationales et mêmes locales publient chaque année un bilan des investissements étrangers dans le territoire dont elles ont la charge. Il est facile d'avoir accès à ces sources, dans la mesure où elles sont en général diffusées sur les sites web des agences concernées.

Trois principales difficultés compliquent cependant l'utilisation de ces données, notamment à des fins de comparaisons (voir CNIS, 2001) :

- Elles sont calculées par les agences elles-mêmes, selon des méthodes pas toujours explicites, non homogènes avec celles utilisées par les comptes nationaux et dans le but de mettre en valeur les résultats obtenus par les agences.
- Les conventions de calcul, le champ statistique retenu, les nomenclatures et les critères pris en compte peuvent varier significativement d'une agence à l'autre, rendant difficile les comparaisons internationales.
- Les concepts utilisés et le mode de réalisation des statistiques de bilan des agences en font des outils statistiques très atypiques par rapport à ceux habituellement produits par la comptabilité nationale ou par les outils de mesure financiers de l'investissement direct.

L'ensemble de ces caractéristiques faisait que, jusqu'à une époque récente, les bilans calculés par les agences restaient quelque peu « marginaux » par rapport aux autres produits de la statistique publique. Ils ne pouvaient en effet être comparés ni aux bilans des agences étrangères ni aux autres données nationales, pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Les progrès réalisés récemment en France montrent cependant que certaines de ces faiblesses peuvent être surmontées.

322. Le cas français : des améliorations méthodologiques récentes

Un effort méthodologique important a été entrepris depuis 2 ans pour améliorer la qualité du bilan des investissements étrangers en France au cours des deux dernières années. Plusieurs actions sont en effet été mises en œuvre par l'AFII, qui a pris la suite de la DATAR pour le calcul de ce bilan (voir notamment Mathieu, 2001) :

- Les critères de prise en compte des projets ont été explicités : prise en compte des seuls projets directement créateurs d'emploi, à l'exclusion des rachats d'entreprises ou des opérations purement financières. Seuls sont comptabilisés les emplois directement créés par les projets dits « mobiles », susceptibles de faire l'objet d'une compétition entre sites d'accueil. Les projets faisant l'objet d'une co-entreprise entre une firme française et étrangère sont comptabilisés au prorata des participations. Enfin, la liste des secteurs et fonctions prises en compte est explicitement décrite.

- Les entreprises recensées dans le bilan annuel de l'AFII sont maintenant identifiées par leur numéro Siren. Ceci permet un rapprochement des données du bilan avec les autres publications statistiques concernant les entreprises, et tout particulièrement l'enquête annuelle d'entreprise dans l'industrie. Ce croisement permet de valider et prolonger l'enquête AFII dans deux directions : 1) vérifier que les créations d'emploi annoncées ont effectivement eu lieu en croisant les données bilan avec celles de l'enquête annuelle d'entreprise et d'autres sources (bases de données, articles de presse)¹¹ ; 2) suivre à l'aide des mêmes sources le devenir individuel de chaque projet annoncé, ce qui peut s'avérer très précieux pour la réalisation ultérieure d'études sectorielles, régionales ou de monographies d'entreprises.

- La nomenclature d'activités du bilan a été restructurée de manière à la rendre homogène avec celles de l'INSEE (NAF 700, NES 114), de manière à faciliter les comparaisons avec les données SESSI et INSEE, notamment celles concernant l'implantation étrangère en France. Cette nomenclature par secteurs peut être combinée avec une autre nomenclature, dite de « nature du projet », qui classe les sites selon les fonctions auxquelles ils appartiennent. Les statistiques peuvent alors être restituées, selon les cas, soit dans une nomenclature entièrement homogène avec celle de l'INSEE, soit dans une nomenclature adaptée aux besoins de l'AFII (projet de production répartis par secteurs, projets hors production répartis par fonctions).

Encadré : Quelle unité de mesure ?

L'unité utilisée pour mesurer l'importance des flux de projets étrangers dans un pays donné ne va pas entièrement de soi. Elle dépend en effet, d'une part des objectifs recherchés à travers l'accueil de ces investissements, et d'autre part de l'accessibilité des informations concernant les opérations en cause.

- Les objectifs recherchés peuvent concerner la création d'emploi, l'afflux de capitaux, la modernisation de l'économie, l'amélioration du solde extérieur, etc. Dans chaque cas, un indicateur spécifique devrait donc être en principe retenu (ex : emplois liés au projet, montants investis, etc.).

- Dans la réalité cependant, certains de ces indicateurs sont difficilement calculables, soit parce qu'ils concernent des effets indirects du projet (ex : impact sur le solde extérieur), soit tout simplement parce que l'information disponible est lacunaire et imprécise. C'est souvent le cas, par exemple, des données concernant les montants financiers investis.

Au total, les indicateurs les plus fréquemment utilisés sont les suivants : nombre de projets (Ex : base EIM de Ernst and Young...), emplois créés (ex : bilan AFII des investissements étrangers en France...), plus rarement montants financiers investis.

Bibliographie

AFII, 2003, *Les décisions d'implantation étrangères en France en 2002*, brochure

Banque de France, 2003, actes du colloque du 20 mars 2002 "Les investissements directs de la France dans la globalisation : mesure et enjeux", 20 mars 2002, Paris.

CNIS, 2001, *Les investissements directs étrangers en France*, rapport d'un groupe de travail du CNIS présidé par Jean-Louis Mucchielli, CNIS n°64, 2001

Crozet M, Mayer Th., Mucchielli J.L., 2003, "How do firms agglomerate ? A study of FDI in France", papier soumis à *Regional Science and Urban Economics*, à paraître.

¹¹ Cet exercice, réalisé pour le bilan 1995 a donné des résultats assez rassurants, montrant que globalement, l'emploi effectivement créé sur trois ans est globalement conforme au chiffre annoncé, même si des écarts se compensant mutuellement peuvent être observés au niveau sectoriel ou par taille de projet ou par pays d'origine.

- Hatem F., 2004, « Investissement international et politiques d'attractivité », éditions Economica, Paris
- Hecquet V. et Lainé F., 1999, « Structures industrielles locales et formes d'organisation économique », *Economie et Statistiques*, numéro 326-327
- Houdebine, M., 1999, « Concentration géographique des activités et spécialisation des départements français », *Economie et Statistiques*, numéro 326-327
- Insee, 2002, *Impact contrasté de l'investissement étranger sur l'emploi en Lorraine*, Direction régionale de l'Insee en Lorraine, ronéo.
- Mathieu E., 2001, « Les créations d'emplois annoncées ont été réalisées », *Notes bleues de Bercy*, n°218, 16 novembre.
- OCDE, 2002a, *Measuring globalisation, the role of multinationals in OECD economies*, Vol. 1 et 2, Paris.
- OCDE, 2002b, *Projet de manuel des indicateurs de la globalisation*, Paris.
- Shannon D., Zeile W., 1999, "Regional patterns in the location of foreign-owned US manufacturing establishments", *Survey of current business*, mai.